

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MERCREDI 12 MARS 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **18**

Date de la convocation : **Lundi 3 mars 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date d'affichage : **14 mars 2025**

Objet de la délibération :

21 - Mandat au CDG55 - Protection sociale complémentaire

Le mercredi 12 mars 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

PRESENTS : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, M. PIERRE Bernard

ABSENTS EXCUSES :

Mme BIGOT Carole, Monsieur BORD Jérôme, Mme CORVISY Aurore, Mme FOURRE Mélanie, M. MATHIEU Jérôme

PROCURATIONS :

Mme CORVISY Aurore donne procuration à Monsieur LEONARD Pierre

Mme FOURRE Mélanie donne procuration à Madame LEBRET Bernadette

M. MATHIEU Jérôme donne procuration à Monsieur ADNET Yannick

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LAUNOIS

Dans le cadre de la mise en place de l'obligation employeur de proposer une protection sociale complémentaire à ses agents à compter du 1^{er} janvier 2026, il est proposé de mandater le CDG55 en vue :

- de mettre en œuvre, au bénéfice du personnel de la commune de Montmédy, une convention de participation au titre du risque « Santé » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- de solliciter les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée en vue de collecter « les données non nominatives relatives à l'âge, au sexe et au niveau moyen des pensions »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à mandater le CDG55 en matière de protection sociale complémentaire, tel que précédemment exposé

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 14 mars 2025 et publication ou notification

le 14 mars 2025

MONTMEDY, le 14 mars 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 14 mars 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD